D'un canton à l'autre

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **69 (1981)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

FRIBOURG

Sur « la condition féminine »

Chaque année, l'Université de Fribourg organise un cycle de conférences sur un thème d'actualité. Cette année, cinq conférenciers, dont une femme, ont été chargés d'aborder sous différents angles « la condition féminine ».

Un biologiste traita d'abord des spécificités biologiques de la femme. Un juriste analysa ensuite la situation de la femme dans la Suisse actuelle. Sa conférence, intitulée « L'égalité de droit entre l'homme et la femme, principe et réalisation » considéra les inégalités de droit (surtout dans le mariage et la famille) et les inégalités de fait (formation professionnelle, études, salaire), toutes deux issues d'une tradition plurimillénaire qui donne à l'homme la primauté. Le conférencier releva qu'avec les changements de notre société ces inégalités étaient heureusement appelées à disparaître, non sans amener quelques problèmes (à droits égaux, devoirs égaux).

« La femme dans la théologie », tel fut le sujet développé par un professeur de théologie lors de la troisième conférence. Le conférencier rapprocha le féminisme de l'exode des Israélites hors d'Egypte, considérant ces deux mouvements comme une tentative de libération pour la reconnaissance d'un statut d'humain total et respecté. Il rappela que la Bible était un livre écrit et commenté par des hommes dans une société patriarcale, mais qu'il s'étendait parfois sur des actes de femmes (Judith, Esther, Marie, etc.). Parlant du Christ, il dit préférer le terme d'humain (Mensch) à celui d'homme (Mann), confusion qui évite des questions inutiles. En ce qui concerne l'Eglise actuelle, il admit qu'elle n'avait pas aboli le sexisme après 2000 ans d'histoire, mais qu'elle progressait, et il conclut en souhaitant que la femme et l'homme mariés aient bientôt accès à toutes les fonctions religieuses.

Les prochaines conférences (17 février : La femme dans le roman ; 24 février : La femme dans la fonction publique, par E. Blunschy-Steiner) seront relatées ultérieurement. **(J. B.)**

JURA

Femmes peu nombreuses dans les commissions

A Delémont, on fait un constat au sujet des femmes qui viennent d'être nommées dans les commissions permanentes de la ville : elles sont 60 sur 196 personnes pour 24 commissions. Le Conseil municipal fait part de sa surprise, lui qui doit veiller à une juste répartition des mandats. Avec une représentation féminine de 30,16 % au sein des commissions, dit-il, ce n'est pas suffisant.

Il appartient aux partis politiques de désigner les membres des commissions permanentes ; on s'aperçoit qu'il faudrait renvoyer les dossiers aux partis et tout recommencer. Le Conseil communal renonce à cette solution mais il se réserve d'intervenir auprès d'eux lorsqu'il y aura des commissaires à remplacer.

Plus qu'en 1977

Malgré la faible représentation des femmes, il y a progrès en comparaison de la dernière législature. En 1977, on ne comptait que 53 femmes dans les commissions. Aujourd'hui, les femmes sont présentes dans 17 commissions ; sept ne sont formées que d'hommes, ce sont des commissions techniques.

Femmes paysannes du Haut-Plateau

La Société des femmes paysannes des Franches-Montagnes enregistre une vingtaine de nouvelles adhésions. Lors d'une assemblée, les paysannes ont examiné les problèmes liés à l'agriculture.

Les participantes ont fait la démonstration d'une riche activité qui va de l'organisation du marché aux légumes à l'animation artisanale et culturelle. Une ludothèque est notamment en voie de fondation.

Anne-Marie Steullet

NEUCHATEL

L'ADF et les handicapés

Désireuse d'apporter sa contribution à l'année des handicapés, l'ADF neuchâteloise a envoyé au Grand Conseil une lettre signée de plusieurs parlementaires femmes, que Mlle Françoise Vuilleumier, députée et présidente du groupe ADF des Montagnes neuchâteloises a motivée par interpellation, en date du 11 février.

Faisant référence aux découvertes scientifiques qui permettent de déceler, par un acte médical, l'amniocentèse, d'éventuelles anomalies chromosomiques chez le fœtus et s'appuyant sur le fait établi que les risques de malformations physiques et mentales d'un nouveau-né sont dix fois plus grands si la femme enceinte est âgée de plus de 35 ans, l'ADF estime indispensable d'informer les femmes de ce moyen d'éviter la naissance d'enfants handicapés. Elle considère, en conséquence, qu'il serait nécessaire d'inviter instamment les médecins du canton à mettre leurs patientes au courant de ce moyen de prévenir la naissance d'un enfant handicapé.

L'ADF fait état également, pour étayer sa demande, des souffrances morales et des sacrifices des parents d'enfants handicapés, comme aussi des charges qui incombent à la société pour leur venir en aide — autant de réalités dont la gravité est plus qu'évidente.

Jenny Humbert-Droz

BERNE FRANCOPHONE

La commune aura sa crèche

En 1977, deux conseillères de ville déposaient une motion qui demandait aux autorités d'étudier les possibilités de créer une crèche communale à Moutier.

Relevons qu'aucune crèche n'était à la disposition du public ces dernières années. A l'époque où les travailleurs étrangers étaient encore nombreux, la communauté italienne avait organisé sa propre crèche.

L'ouverture de la crèche communale aura lieu en août 1981. **(ams)**

VAUD

Le CSP a vingt ans

Le CSP vaudois fête cette année ses vingt ans, et envoie à l'occasion de cet anniversaire un calendrier illustré par les photos d'Emile Gardaz et Marcel Imsand. C'est aussi pour nous l'occasion de rappeler plusieurs activités du CSP qui peuvent intéresser directement nos lectrices : les consultations conjugales et familiales (Lausanne et Yverdon), le service juridique (Lausanne, Nyon, Vevey, Montreux, Payerne, Orbe), l'animation du bénévolat, le « Point fixe » ouvert à toute personne qui désire parler en toute liberté d'homosexualité, prostitution et autres questions au sujet des minorités sexuelles (à Lausanne), le salon-lavoir pour des lessives bon marché, les services sociaux, pour réfugiés, d'information sociale, etc. **c.c.**

Simone Jaccottet-Dubois quitte la présidence du Lyceum-club

Lors de son assemblée générale, le Lyceum-club vaudois, qui a son siège à Lausanne, s'est donné une nouvelle présidente en la personne de Mme Irène Cosandey qui veillait jusqu'alors aux destinées de la section « Musique » du club. Elle remplace Mme Simone Jaccottet-Dubois qui quitte ses fonctions après 25 années de présidence exemplaire : ouverture d'esprit, générosité de cœur, disponibilité, dynamisme, enthousiasme. Sans elle, cette section vaudoise du Lyceum de Suisse, créée en 1913, ne serait pas devenue ce qu'elle est aujourd'hui : un foyer culturel extrêmement vivant et actif, proposant, semaine après semaine à son public fidèle et attentif, des concerts, des récitals,

D'un canton à l'autre

des rencontres avec des écrivains, des poètes, des auteurs dramatiques, des voyageurs parfois, membres du Lyceum ou venant de l'extérieur. Acclamée présidente d'honneur, Mme Simone Jaccottet-Dubois reste en charge jusqu'au mois de juin. La nouvelle présidente est élue pour quatre ans. Elle est rééligible une seule fois pour une durée de quatre ans. Quant au Comité du club, il s'est également renouvelé et les charges de ses membres seront définies ultérieurement.

M. K.

VAUD

Réinsertion professionnelle : ne pas confondre !

Clés pour le travail offre aux femmes, n'ayant jamais travaillé ou ayant cessé leur activité depuis plusieurs années, des stages de sept semaines (dont 2 en entreprise). Ces stages sont placés sous la responsabilité du Centre de liaison des associations féminines vaudoises qui a créé un fonds (dons + marché aux puces + subside), voici deux ans, permettant d'aider les femmes qui ne peuvent s'acquitter du prix du cours : les Fr. 50.– à 750.– qui sont demandés aux participantes ne suffisent en effet pas à couvrir les frais du stage. Les stages ont lieu à la Maison de la femme et c'est là qu'on peut s'inscrire le mardi de 9 heures à 11 h. 45 et le jeudi de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 heures à 17 heures (Eglantine 6, tél. 23 33 22).

Retravailler-Corref a tenu son assemblée constitutive, le 5 février dernier. C'est une association indépendante, financée par les cotisations de ses membres (Fr. 25.– au minimum) et par le prix demandé aux stagiaires (de Fr. 100.– à 600.– pour cinq semaines). Pour tout renseignement, s'adresser à Corref, rue Marterey 36, tél. 23 46 26.

S. Ch.

Pas de femme au Conseil d'Etat

Dans notre dernier numéro, je disais **l'espoir** des femmes d'avoir une candidature féminine pour l'élection au Conseil d'Etat et d'avoir peut-être, pour la première fois en Suisse, une femme à l'exécutif cantonal. **Yvette Jaggi n'a pas été choisie** par son parti, il s'en est fallu de 3 antiféministes : + 3 voix pour elle et — 3 voix pour son adversaire et elle passait ! C'est un grand échec, non pas pour elle – 180 suffrages, c'est magnifique ! — mais c'est un grand échec pour les femmes. C'est la preuve que tout n'est pas encore gagné, que nous avons encore bien des résistances à vaincre avant que les chances soient vraiment égales.

Je dis ici ma **colère** ; je dis la colère de toutes les femmes que j'ai rencontrées depuis le 24 janvier. Il faut que les femmes de toutes les tendances politiques luttent encore bien fort pour arriver à une vraie égalité et à un changement des mentalités.

P.-S. La radio avait annoncé par erreur qu'Yvette Jaggi était élue à la vice-présidence du Parti socialiste suisse, fausse nouvelle que nous avons malheureusement reproduite dans notre dernier numéro. Yvette Jaggi a été élue **membre du Comité directeur.** **S. Ch.**

AU GRAND CONSEIL :

Rayons laser et intensité sonore

La députée Christiane Jaquet avait déposé, en mai 1980, une interpellation soulevant deux problèmes : celui de l'utilisation d'appareils à rayons laser dans les établissements de nuit et celui de l'intensité sonore de la musique et des bruitages provoqués par l'emploi d'amplificateurs et autres appareils utilisés dans ces mêmes établissements.

A cette interpellation intéressante, le Conseil d'Etat a répondu, lors de la session de novembre-décembre, par une étude approfondie. Sur 95 établissements contrôlés, 3 seulement ont des appareils à rayons laser ; le danger n'est donc pas là, mais il réside dans le fait que des appareils sont loués pour des bals occasionnels. La police du commerce a déjà refusé des autorisations de soirées à des groupements voulant utiliser des appareils dont le mode d'emploi n'offrait pas assez de garanties. Même politique en ce qui concerne l'intensité sonore ; une large information a été faite. Par ailleurs, le Conseil d'Etat présentera incessamment un projet de modification de la **Loi sur la police des établissements publics** tendant à soumettre à autorisation l'exploitation d'appareils à rayons laser, de même qu'à poser certaines limites pour l'utilisation des appareils de sonorisation.

La députée C. Jaquet s'est déclarée très satisfaite de cette réponse.

A. P.

GENÈVE

Mixité parmi les mères-chefs ?

L'Association genevoise des mères-chefs de famille tenait le 12 février son assemblée annuelle. Sa présidente, Mme Myriam Mayenfisch, a fait le bilan des activités de l'année 1980.

« Le char est lourd à tirer » : tel est le sentiment de plusieurs responsables. Les idées ne manquent pas, mais il est difficile de trouver les disponibilités nécessaires pour mener les projets à bien. En outre, cinq problèmes restent au centre des préoccupations : le recouvrement des pensions alimentaires, particulièrement à l'étranger ; l'AVS ; le système fiscal, le travail à temps partiel, et le recyclage. Plusieurs de ces questions seraient à débattre sur le plan fédéral. Mais il n'est pas question, pour le moment, de songer à créer une Association des « mères-chefs » sur le plan suisse : le travail d'entraide, au niveau du canton, reste le plus important, et risquerait d'être paralysé par la dépendance à un organe faîtier.

Mme Mayenfisch a suggéré enfin la possibilité d'accueillir des pères seuls ayant des enfants à charge, idée qui ne souleva pas d'opposition parmi l'assemblée, « à condition, précise une des membres, que l'on maintienne des réunions entre femmes ». Cette expérience ayant déjà été tentée par les groupes de Bâle, Zürich et Berne, à la satisfaction de leurs membres, l'Association genevoise prévoit un sondage afin de connaître précisément l'avis des membres de son canton. Des pères-chefs bientôt aux « mères-chefs » ? Pourquoi pas...

C. C.

NOMINATION

Mme Danièle Vogt-Favre (BE)

a été nommée présidente au Conseil de ville (législatif) de la Neuveville.

A VENIR

Association des Mères chefs de famille (NE)

Jeudi 5 mars : Le rôle des grands-parents dans l'éducation (en collaboration avec l'Ecole des Parents).

Mardi 31 mars : Assemblée générale de l'AMCF.

Fédération romande des consommatrices (NE)

Section cantonale neuchâteloise

Jeudi 2 avril : Assemblée générale cantonale à La Chaux-de-Fonds, Salle SSEC, Serre 62. 19 h. 15, assemblée statutaire. 20 h. 15, débat.

Au Lyceum-Club (VD)

Rue de Bourg 15, Lausanne

Vendredi 13 mars : récital de Maria Friedmann, pianiste. (20 h. 30)

Vendredi 20 mars : trio de Haendel par Tatiana Valleise-Djourova (violoncelle), Borislav Djourov (violoncelle) et Elka Latinova (piano). (20 h. 30)

Vendredi 3 avril : causerie-audition : Schubert par Hélène Fackler. (20 h. 30)

Vendredi 10 avril : récital d'Angela Colonna, pianiste. (17 heures)

Femmes de carrières libérales et commerciales (VD)

Club de Lausanne

Jeudi 26 mars : Visite du Journal 24 Heures et des Imprimeries réunies. (20 heures). Prière de s'inscrire : 23 77 32.

Au local des Mères-chefs de famille (VD)

Beau-Séjour 15, Lausanne

Mercredi 11 mars : Les femmes et le projet de **Loi sur la prévoyance professionnelle,** par Helga Koppenburg. Débat organisé par l'ADF et l'AMCF. (20 h. 30)

A la Maison de la Femme (VD)

Eglantine 6, Lausanne

Jeudi 12 mars : Un jardinier aux Canaries, spectacle audio-visuel par Paul-André Loup, jardinier-chef à Saint-Loup. Organisé par l'Union des femmes. (14 h. 30)

Du 12 mars au 4 avril : exposition : Huiles de Marguerite Audétat. (14 h. 30 à 18 heures sauf le dimanche)

Mardi 24 mars : Le mariage en question, troisième débat. Approche juridique et fiscale par Me Marguerite Florio et Me Martine Benedict, ainsi que Danielle Yersin, secrétaire générale du Département des finances. (20 h. 30)

POUR LES 10 ANS DE SUFFRAGE

A BERNE :

Les pionnières

L'Association **femmes et politique,** qui à Berne a succédé au **suffrage féminin,** marque le dixième anniversaire du 7 février 1971 par une exposition. Celle-ci part du rôle des pionnières, à Berne, Hélène de Mullinen en particulier, pour déboucher sur la votation du 14 juin prochain sur l'égalité des droits. Elle souligne l'esprit du mouvement féministe, qui a toujours agi dans le respect de notre Etat de droit.

A VENIR

Pauline Julien à Fribourg

Pour fêter le dixième anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes, plusieurs groupements féminins fribourgeois ont mis sur pied deux manifestations : la première consistera en la venue de la chanteuse québécoise Pauline Julien à l'aula de l'Université de Fribourg, le 10 mars 1981, à 20 h. 30 (loc. Office du tourisme).

La seconde manifestation aura lieu du 5 au 10 octobre et consistera en une

Exposition

des œuvres de femmes artistes/artisanes et écrivains fribourgeoises

à Avry-Centre. La participation est gratuite. La documentation est à demander à : Juliette Barras, Pérolles 19, 1700 Fribourg.

Juliette Barras

(suite de la page internationale)

... Les nombreux mouvements féminins en Europe et dans le monde n'arrivent pas à se faire entendre. Face à l'apparition grandissante d'une psychose de guerre, ces mouvements devraient abandonner un comportement trop passif pour s'unir et crier leur refus de la guerre à tout prix.

Devant le péril nucléaire, hommes et femmes sont aujourd'hui égaux, il n'y a plus ni front, ni arrière ; c'est pourquoi il n'est plus question de laisser la décision de faire la guerre aux professionnels ; les foyers de tension sont circonscrits et il faut tout faire pour éviter un dérapage vers une guerre mondiale. Le monde jusqu'ici n'a été qu'une suite de guerres. Pour changer cela, il faut essayer l'expérience du pouvoir des femmes qui doivent investir tous les niveaux de décisions. Il faut créer un mouvement de masse en liaison avec de multiples mouvements féminins dans toutes les régions du monde.

B vdW

* Centre Européen Féminin de Recherches sur l'Evolution de la Société.

Votations fédérales du 5 avril

Initiative « Etre solidaires » en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers.

Cette initiative a été lancée en 1974 par des groupes près des Eglises catholiques et protestantes ainsi que par des travailleurs sociaux. Elle devait s'opposer aux multiples initiatives xénophobes très à la mode à cette époque.

Entre-temps le Conseil fédéral a élaboré un projet de loi sur les étrangers qui est actuellement en discussion aux Chambres fédérales. **Ce projet de loi maintient les trois catégories de travailleurs étrangers :**

a) **Saisonnier.** Il vient travailler au maximum neuf mois par an, sans sa famille. Après quatre années consécutives et 35 mois de travail (chiffre en discussion devant les Chambres), il peut obtenir un permis B.

b) **Permis de séjour à l'année.** Il peut venir en Suisse s'il a un contrat de travail. Le nombre des permis B est contingenté chaque année. Le permis est renouvelable si les conditions économiques le permettent. Il peut venir avec sa famille, l'épouse a le même statut que son mari. Après dix ans, il peut obtenir un permis C.

c) **Permis d'établissement,** même mobilité professionnelle, mêmes conditions qu'un Suisse.

Pour :

Que demande « Etre solidaire » ?

1. La suppression du statut de saisonnier. Traitement de l'étranger comme un être à part entière et non pas seulement comme une force de travail.
2. Le droit de renouvellement du permis de séjour dès l'admission de l'étranger en Suisse.
3. Le libre choix de l'emploi (mobilité professionnelle et géographique intégrale).
4. Le maintien de la politique de stabilisation. Le nombre des autorisations d'entrée accordées à des étrangers en vue de l'exercice d'une activité lucrative ne doit pas dépasser celui des étrangers ayant quitté le pays l'année précédente.

Contre :

Les Chambres fédérales proposent le rejet de l'initiative « Etre solidaire » sans contreprojet, parce que :

1. Les saisonniers sont nécessaires à notre économie dont certaines branches comportent des travaux saisonniers, comme le bâtiment, l'hôtellerie. On ne peut pas augmenter la population étrangère résidente de 67 000 personnes.
2. Il faut maintenir le permis B car notre économie doit d'abord engager des Suisses ou des permis C. L'étranger peut en cinq ans de travail chez nous avec sa famille faire preuve de son intégration. De plus un contrôle régulier des permis annuels permet une protection de la main d'œuvre suisse et de ses conditions de rémunération.
3. Le projet de loi actuellement en discussion peut être considéré comme un contreprojet à cette initiative.

Positions des principaux partis politiques suisses

Parti démocrate-chrétien	NON (Genève OUI)
Parti radical suisse	NON
Parti libéral suisse	NON
Parti socialiste suisse	OUI
Parti du travail suisse	OUI
Parti vigilance - Action nationale	NON